



Les dockers et les travailleurs de toute l'Europe se mobilisent depuis des années contre la directive Bolkenstein et pour la défense de leur emploi et la sécurité au travail. On veut remplacer les dockers par les marins embarqués, sous-payés et doublement exploités, pour les travaux de charge et décharge dans les ports. Cette directive vise uniquement à augmenter encore les profits des grands armateurs, sans même fournir un bénéfice quelconque pour les travailleurs embarqués de pays non-européens, avec lesquels les dockers déclarent d'ailleurs leur solidarité.

Les dockers d'Europe avaient déjà obtenu une première victoire, quand le parlement a rejeté en 2003 un projet "d'ouverture à la concurrence" des services portuaires. Un nouveau projet, la "seconde mouture dramatique de la directive portuaire" selon la Lloyd, a été présenté au Parlement européen, et a été rejeté le 18 janvier. Dix milles dockers étaient venus de tous les ports de l'Europe pour protester depuis le lundi 16 contre cette directive et ont donc obtenu encore une fois gain de cause. "Nous venons d'encaisser une seconde calotte" disait Lamoureux, de la Commission européenne des Transports. Ce qui n'empêchera pas les patrons et la Commission de

faire une troisième tentative. Les dockers ne se battent pas seuls, comme l'a montré la manifestation européenne du 19 mars 2004 à Bruxelles. Cette fois, par une lutte coordonnée de solidarité au-delà des frontières, avec les dockers nous avons gagné tous les travailleurs. Après cette victoire, le capital européen a contre-attaqué. Mettant en oeuvre les mêmes lois "sécuritaires" fraîchement élaborés à l'occasion de la révolte des banlieues, il y a quelques mois, la police française a réprimé la manifestation des dockers à Strasbourg et a par la suite arrêté et jugé en "comparution immédiate" devant le tribunal correctionnel de Strasbourg neuf dockers belges,

deux Français, un Espagnol et un Néerlandais pour "dégradations, violences et rébellion à agent". Un docker belge a écopé de quatre mois de prison ferme avec interdiction de territoire d'un an. Un ressortissant espagnol a été condamné à cinq mois d'emprisonnement avec sursis. Un docker français du Havre a été condamné à un mois de prison avec sursis, tandis qu'un ressortissant de Saint-Nazaire a écopé d'une peine de trois mois ferme. Tous les travailleurs ont bénéficié de la combativité des dockers européens. Tous les secteurs doivent maintenant se concentrer sur la défense de ces camarades et exiger leur mise en liberté immédiate et la cessation de toute poursuite judiciaire. En Belgique nous avons eu un grand exemple lorsque les patrons et le gouvernement ont voulu

condamner les militants de la grande lutte des forges de Clabecq. Une mobilisation sans trêve a finalement obtenu leur acquittement. Pour les dockers de toute l'Europe, nous devons aussi organiser une telle mobilisation maintenant, au-delà des frontières évidemment.

Dans le sillage du Comité Splintex, un Comité a été mis sur pied à Bruxelles le samedi 21 janvier 2006 pour la défense de *tous* les dockers européens, persécutés, emprisonnés et condamnés à la suite de leur grande lutte. Nous exigeons des syndicats une ample mobilisation en défense des dockers. C'est ainsi que nous continuerons la lutte commune et unitaire. L'argent est nécessaire mais pas suffisant. Les sections d'entreprises doivent prendre des initiatives.

Libération immédiate et acquittement de tous les dockers emprisonnés !
Non à la criminalisation des luttes syndicales !

TOUS ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE, AVEC LES DOCKERS, CONTRE L'EUROPE DU CAPITAL !

SOIREE DE SOUTIEN AU PROFIT DES DOCKERS EMPRISONNES

au Garcia Lorca, rue des Foulons (métro Anneessens), lundi 6 février à 19H30,

avec projection du film de Ken Loach *THE FLICKERING FLAME*

sur la grève des dockers de Liverpool en 1995-1997.

Réunion du comité **FREE THE DOCKERS !**

tous les lundis à 19H00, au café Greenwich,
rue des Chartreux (métro Bourse).

Pour un soutien financier : compte 001-4518516-41
(mention Solidarité dockers européens)

Ne pas jeter sur la voie publique -Ed. resp: Silvio Marra, 27 rue de Fierlant, 1190 Bruxelles